

BUGEY

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE EN SERVICE D'ICEDA

ICEDA

SOMMAIRE Chapitre 6

6	CONDUITE INCIDENTELLE ET ACCIDENTELLE	2
6.1	PRESENTATION GENERALE DU CHAPITRE 6 DES RGE	2
6.1.1	Objectifs des procédures de conduite du Chapitre 6 des RGE	2
6.1.2	Domaine de couverture du Chapitre 6 des RGE.....	2
6.1.3	Application du Chapitre 6 des RGE	2
6.1.3.1	Entrée dans le chapitre 6 des RGE.....	2
6.1.3.2	Sortie du Chapitre 6 des RGE.....	2
6.2	SITUATIONS INCIDENTELLES ET ACCIDENTELLES.....	3
6.2.1	Chute d'un colis de déchets dans le Hall de Réception [X]	3
6.2.1.1	Entrée dans les RGE Chapitre 6	3
6.2.1.2	Principes de conduite	3
6.2.1.3	Consigne de conduite.....	3
6.2.2	Chute d'un colis de déchets dans un Hall d'Entreposage [X]	3
6.2.2.1	Entrée dans les RGE Chapitre 6	3
6.2.2.2	Principes de conduite	3
6.2.2.3	Consigne de conduite.....	3
6.2.3	Chute d'un emballage de transport dans la fosse de transfert	4
6.2.3.1	Entrée dans les RGE Chapitre 6	4
6.2.3.2	L'entrée dans le Chapitre 6 se fait sur constat de l'événement « chute d'un emballage de transport dans la fosse de transfert »	4
6.2.3.3	Principes de conduite	4
6.2.3.4	Consigne de conduite.....	4
6.2.4	Fuite d'effluents radioactifs.....	4
6.2.4.1	Entrée dans les RGE Chapitre 6	4
6.2.4.2	Principes de conduite	4
6.2.4.3	Consigne de conduite.....	4
6.2.5	Incendie en Zone Contrôlée : dans le Hall de Réception ou en cellule ou arrière-cellule ...	4
6.2.5.1	Entrée dans les RGE Chapitre 6	4
6.2.5.2	Principes de conduite	4
6.2.5.3	Consigne de conduite.....	5
6.2.6	Incendie en Zone Contrôlée : en arrière-cellule de conditionnement ou de blocage en situation de maintenance avec déchets en cellule	5
6.2.6.1	Entrée dans les RGE Chapitre 6	5
6.2.6.2	Principes de conduite	5
6.2.6.3	Consigne de conduite.....	5
6.2.7	Incendie sur l'aire extérieure de dépotage fioul, ou sur l'aire extérieure de stationnement des camions en face du HR	5
6.2.7.1	Entrée dans les RGE Chapitre 6	5
6.2.7.2	Principes de conduite	5
6.2.7.3	Consigne de conduite.....	5
6.2.8	Séisme	5
6.2.8.1	Entrée dans les RGE chapitre 6.....	5
6.2.8.2	Principes de conduite	5
6.2.8.3	Consigne de conduite.....	5

BUGEY

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE EN SERVICE D'ICEDA

ICEDA

6 CONDUITE INCIDENTELLE ET ACCIDENTELLE

6.1 PRESENTATION GENERALE DU CHAPITRE 6 DES RGE

6.1.1 Objectifs des procédures de conduite du Chapitre 6 des RGE

La maîtrise des incidents et accidents est assurée, notamment, par le respect des procédures de conduite incidentelle et accidentelle. Leur objectif est de permettre à l'exploitant d'utiliser les équipements disponibles afin de conduire l'installation vers un état sûr et compatible avec le fonctionnement normal, de l'y maintenir et de garantir l'acceptabilité vis-à-vis des intérêts protégés conformément aux limites fixées par le Rapport de Sûreté.

Pour atteindre cet objectif, il faut de manière continue et en toutes circonstances contrôler les fonctions de sûreté radiologique :

- confinement des substances radioactives,
- protection du public contre les rayonnements ionisants,
- évacuation de la puissance thermique des colis de déchets entreposés.

6.1.2 Domaine de couverture du Chapitre 6 des RGE

Le Chapitre 6 des RGE couvre les événements suivants, non prévus en fonctionnement normal ou en fonctionnement en mode dégradé et susceptibles d'altérer la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 593-1 du code de l'environnement [X]

6.1.3 Application du Chapitre 6 des RGE

6.1.3.1 Entrée dans le chapitre 6 des RGE

L'entrée dans le Chapitre 6 des RGE se fait :

- soit sur la base de critères (alarmes, seuils),
- soit sur la base d'un diagnostic suite à un événement (confirmation de départ de feu, dégradation du confinement d'un colis de déchets, etc.).

6.1.3.2 Sortie du Chapitre 6 des RGE

La consigne et l'organisation utilisées en phase incidentelle ou accidentelle ne peuvent être quittées que si l'INB a été ramenée dans un état sûr et compatible avec le fonctionnement normal et que si les critères d'entrée ont disparu ou ne sont plus pertinents.

Une vérification de la conformité de l'installation est effectuée au regard des exigences du fonctionnement normal ou dégradé.

BUGEY

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE EN SERVICE D'ICEDA

ICEDA

6.2 SITUATIONS INCIDENTELLES ET ACCIDENTELLES

6.2.1 Chute d'un colis de déchets dans le Hall de Réception [X]

6.2.1.1 Entrée dans les RGE Chapitre 6

L'entrée dans le Chapitre 6 se fait sur constat de l'événement « chute d'un colis de déchets dans le Hall de Réception [X] » [X]

6.2.1.2 Principes de conduite

Les principes de base de cette conduite sont les suivants :

- établir une cartographie radiologique en irradiation et contamination non fixée autour du colis de déchets,
- vérifier visuellement si le colis de déchets présente des détériorations,
- en fonction des différentes mesures et constats techniques réalisés, une intervention spécifique permettant de rétablir une situation normale sera réalisée.

6.2.1.3 Consigne de conduite

[X]

6.2.2 Chute d'un colis de déchets dans un Hall d'Entreposage [X]

6.2.2.1 Entrée dans les RGE Chapitre 6

L'entrée dans le Chapitre 6 se fait sur constat de l'événement « chute d'un colis dans le Hall d'Entreposage [X] » [X]

6.2.2.2 Principes de conduite

Les principes de base de cette conduite sont les suivants :

- vérifier l'absence de contamination atmosphérique dans le hall mesurée avec la chaîne de mesure KRT temps réel,
- vérifier [X] :
 - si le colis de déchets présente des détériorations,
 - si d'autres colis de déchets présentent des détériorations.
- en fonction des différentes mesures et constats techniques réalisés, une intervention spécifique de reprise du (des) colis de déchets endommagé(s) sera réalisée.

6.2.2.3 Consigne de conduite

[X]

BUGEY

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE EN SERVICE D'ICEDA

ICEDA

6.2.3 Chute d'un emballage de transport dans la fosse de transfert

6.2.3.1 Entrée dans les RGE Chapitre 6

6.2.3.2 L'entrée dans le Chapitre 6 se fait sur constat de l'événement « chute d'un emballage de transport dans la fosse de transfert ».

6.2.3.3 Principes de conduite

Les principes de base de cette conduite sont les suivants :

- établir une cartographie radiologique en irradiation et contamination non fixée autour de l'emballage,
- vérifier visuellement si l'emballage présente des détériorations,
- en fonction des différentes mesures et constats techniques réalisés, une intervention spécifique permettant de rétablir une situation normale sera réalisée.

6.2.3.4 Consigne de conduite

[X]

6.2.4 Fuite d'effluents radioactifs

6.2.4.1 Entrée dans les RGE Chapitre 6

L'entrée dans le Chapitre 6 se fait sur alarme « détection de présence de liquide dans les rétentions associées aux bâches d'effluents radioactifs » [X], ou sur constat visuel [X].

6.2.4.2 Principes de conduite

Les principes de base de cette conduite sont les suivants :

- arrêter le(s) système(s) à l'origine de la fuite et/ou isoler le matériel concerné,
- localiser la fuite,
- en fonction des différentes mesures et constats réalisés, une intervention spécifique de reprise des effluents sera réalisée.

6.2.4.3 Consigne de conduite

[X]

6.2.5 Incendie en Zone Contrôlée : dans le Hall de Réception ou en cellule ou arrière-cellule

6.2.5.1 Entrée dans les RGE Chapitre 6

L'entrée dans le Chapitre 6 se fait sur confirmation d'incendie en Zone Contrôlée :

- soit dans le Hall de Réception,
- soit en cellule de conditionnement [X],
- soit en cellule de blocage [X].

6.2.5.2 Principes de conduite

Les principes de base de cette conduite sont les suivants :

- mise en place de l'organisation dédiée en cas d'incendie,
- le PCD1 examine s'il y a lieu de déclencher le PUI.

BUGEY

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE EN SERVICE D'ICEDA

ICEDA

6.2.5.3 Consigne de conduite

[X]

6.2.6 Incendie en Zone Contrôlée : en arrière-cellule de conditionnement ou de blocage en situation de maintenance avec déchets en cellule

6.2.6.1 Entrée dans les RGE Chapitre 6

L'entrée dans le Chapitre 6 se fait sur confirmation d'incendie en Zone Contrôlée :

- soit en arrière-cellule de conditionnement [X],
- soit en arrière-cellule de blocage [X].

6.2.6.2 Principes de conduite

Les principes de base de cette conduite sont les suivants :

- mise en place de l'organisation dédiée en cas d'incendie,
- Si feu confirmé, alors déclenchement par le CNPE du PUI IZC.

6.2.6.3 Consigne de conduite

[X]

6.2.7 Incendie sur l'aire extérieure de dépotage fioul, ou sur l'aire extérieure de stationnement des camions en face du HR

6.2.7.1 Entrée dans les RGE Chapitre 6

L'entrée dans le Chapitre 6 se fait sur confirmation d'incendie sur l'aire extérieure de dépotage fioul ou sur l'aire extérieure de stationnement des camions en face du Hall de Réception.

6.2.7.2 Principes de conduite

Les principes de base de cette conduite sont les suivants :

- Ligner les vannes 3 voies [X] vers le bassin extérieur de rétention des eaux d'extinction incendie avant le début d'intervention des pompiers.

6.2.7.3 Consigne de conduite

[X]

6.2.8 Séisme

6.2.8.1 Entrée dans les RGE chapitre 6

L'entrée dans le Chapitre 6 se fait en cas de séisme, suite au déclenchement d'un PUI ou d'un PAM.

6.2.8.2 Principes de conduite

Les principes de base de cette conduite sont les suivants :

- les organes d'isolement [X] en périphérie des cellules doivent être fermés [X]

6.2.8.3 Consigne de conduite

[X]